



Commission Régionale de l'Arbitrage SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du : Jeudi 14 mai 2020.

Président : Daniel GALLETTI

Présents : Jean Paul DELAVEAU - Bernard DELORME - Djamel HAIMOUDI - Yves LE BIVIC - Jérôme N'GUYEN - Christian POTARD - Larbi BENCHEIKH (77) - Brice PARINET LE TELLIER (78) - Serge BATTOU (91) - Pierre HAIRABEDIAN (92) - Hugues DEFREL (93) - José DIAS (94) - Jean Claude GUILLEMET (95).

Assistent : Jacky CERVEAU (Représentant de la C.F.A) - Ahmed BOUAJAJ (Secrétaire Général) - Daniel CHABOT (C.T.R.A) - Nadine CYGAN (Présidente de l'Association Représentative)

Excusés : Jacques ELLIBININIAN - Fernando FERREIRA

Compte tenu des conditions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, cette réunion se tient en visio-conférence.

En ouverture de la réunion, Daniel GALLETTI souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse les absents.

1. Circulaire Promotions - Rétrogradations.

Conformément à l'article 4.2.1 du Règlement Intérieur de la Commission Régionale de l'Arbitrage "Promotions et Rétrogradations", la C.R.A, en fonction des besoins en effectif pour couvrir les rencontres dont elle en a la gestion, arrête chaque année, au cours du mois de mai, les différents classements d'arbitres.

Eu égard aux circonstances particulières liées à la Crise sanitaire sans précédent qui sévit sur la France et au vu des décisions prises par le COMEX lors de sa réunion du 16 avril 2020 concernant l'arrêt des compétitions régionales et départementales à la date du 13 mars 2020, la Commission Régionale de l'Arbitrage est amenée à prendre plusieurs décisions.

A toutes fins utiles, la Commission rappelle les modalités définies concernant le classement des arbitres qui sont détaillées ci-dessous :

4.2.2. - La rétrogradation : définition et modalités de gestion

Il existe deux types de rétrogradation : la rétrogradation sportive et la rétrogradation administrative.

4.2.2.1. - La rétrogradation sportive.

La rétrogradation sportive est appliquée à, l'Arbitre Régional et/ou l'Arbitre Régional Stagiaire, qui au cours de sa saison sportive, a été classé de manière complète sur tous les critères définis à l'article 4.2 alinéa b). Au vu des circonstances énoncées auparavant, certains arbitres n'ont pu satisfaire à l'ensemble des critères, notamment au niveau des observations pratiques. **Par conséquent, il n'y aura pas de rétrogradation sportive à l'issue de la saison 2019-2020.**

4.2.2.2. - La rétrogradation administrative.

La rétrogradation administrative est appliquée à l'Arbitre Régional et/ou l'Arbitre Régional Stagiaire, qui au cours de sa saison sportive, n'a pas rassemblé l'ensemble des critères définis à l'article 4.2 alinéa b). A l'issue de l'arrêt du classement des Arbitres, la C.R.A. prend une décision pour les Arbitres n'ayant pas satisfait aux différents moyens d'évaluation. **Au vu des circonstances particulières énoncées auparavant, il n'y aura pas de rétrogradation administrative à l'issue de la saison 2019-2020.**

Après avoir pris connaissance des fins de carrières décidées par les arbitres à ce jour et considérant la projection de la couverture des rencontres pour la saison 2020-2021, la Commission Régionale d'Arbitrage décide que les effectifs cibles seront les suivants :

| Championnats | Arbitre central | Arbitre assistant n°1 | Arbitre assistant n°2 |
|--------------|------------------------------------|------------------------------|--|
| National 2 | F.F.F | Elite Régional ou Régional 1 | Assistant Régional 1 ou Régional 1 |
| National 3 | Elite Régional | Régional 1 | Assistant Régional 1 ou Régional 2 |
| Régional 1 | Régional 1 | Régional 2 | Assistant Régional 2 ou Régional 3 |
| Régional 2 | Régional 2 | Régional 3 | Assistant Régional 2 ou Assistant Régional Stagiaire ou Régional stagiaire |
| Régional 3 | Régional 3 ou Régional 3 Stagiaire | District | District |
| U 20 | Régional 3 et Stagiaires | | |

- **Elite Régional** :16 arbitres (Obligation R.I CFA)
- **Régional 1** :35 arbitres
- **Régional 2** : 48 arbitres
- **Régional 3** :61 arbitres
- **Régional 3 Stagiaire** :14 arbitres (candidatures présentées par les Districts)
- **Assistant Régional 1** :18 arbitres
- **Assistant Régional 2** :23 arbitres
- **Assistant Régional Stagiaire** : 5 arbitres (candidatures présentées par les Districts)
- **Jeune Arbitre Régional 1** : 23 arbitres
- **Jeune Arbitre Régional 2** :30 arbitres
- **Jeune Arbitre Régional Stagiaires** : 14 arbitres (candidatures présentées par les Districts)
- **Futsal Régional 1** : 20arbitres
- **Futsal Régional 2** :18 arbitres
- **Futsal Régional 3** : 22 arbitres
- **Futsal Régional 3 Stagiaire** : 7 arbitres (candidatures présentées par les Districts)
- **Féminine Régionale** : 13arbitres
- **Féminine Régionale Stagiaire** : 7 arbitres (candidatures présentées par les Districts)

La C.R.A rappelle que les effectifs arrêtés à l'issue des classements pourront être ajustés en fonction des besoins nécessaires à l'organisation des désignations dans le cadre de ces effectifs cibles.

Les modalités dérogatoires de classement des arbitres pour la saison 2019-2020 sont discutées en séance et seront soumises à l'approbation du Comité de Direction de la Ligue qui se réunira le mercredi 20 mai prochain.

2. Stagiaires Ligues saison 2020 - 2021.

La Commission fait un point sur les candidatures des arbitres stagiaires de Ligue (Jeunes, Seniors, Féminines) sachant que les candidatures doivent être adressées au plus tard le 15 juin.

| | 77 | 78 | 91 | 92 | 93 | 94 | 95 | Total |
|----------------------------|----|----|----|----|----|----|----|-------|
| R3 Stagiaire | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 14 |
| AA R3 Stagiaire | 1 | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 |
| JAR Stagiaire | 3 | 2 | 3 | 3 | 2 | 3 | 3 | 19 |
| Futsal R3 Stagiaire | 0 | 1 | 0 | 3 | 2 | 1 | 1 | 8 |
| Féminines | 2 | 1 | 2 | 1 | 3 | 1 | 1 | 11 |
| Total | 8 | 6 | 7 | 10 | 11 | 8 | 8 | 58 |

Compte tenu du fait des décisions gouvernementales sur l'interdiction de la tenue des séances collectives de sport, les "stagiaires" présentés par les districts n'auront pas effectué le test physique à la date du dépôt des candidatures fixée au 15 juin.

La Commission propose aux Présidents de C.D.A une date butoir de passage du test physique :

- Si la reprise des compétitions est fixée au 1er Septembre, date butoir 30 septembre
- Si la reprise des compétitions est fixée au 1er Octobre, date butoir 31 octobre.

Ce test physique se déroulera sur les installations du Campus de Morfondé.

-

3. Informations diverses.

- **Examens fédéraux.**

Compte tenu de la situation de crise sanitaire, la C.F.A a repoussé la date limite des inscriptions aux concours fédéraux, prévue initialement au 30 avril. A ce jour, la nouvelle date n'a pas été précisée par la C.F.A

Dans son P.V, en date du 6 mai 2020, la C.F.A a précisé que les examens fédéraux ne pourront se dérouler conformément au calendrier initial (29-30 mai). Ils seront organisés en septembre 2020, soit dans un lieu unique si les mesures gouvernementales autorisent les rassemblements, soit sous forme décentralisée dans les Ligues régionales

Ces modifications de calendrier font que la désignation des candidats pour les examens des arbitres Fédéraux 4 (*), Assistant Fédéral 3, Fédéraux Futsal, J.A.F, et Féminines (centrales et assistantes) est reportée.

() Gabriel HENRY, qui est actuellement dans la passerelle JAF 3^{ème} année, n'a pu, comme certains arbitres de la même catégorie, satisfaire à l'intégralité des observations pratiques. La C.F.A a décidé de poursuivre et de terminer les observations pour le début de la saison 2020-2021. A l'issue, le premier de chacune des deux poules sera affecté en catégorie F4 pour la saison 2020-2021, sous réserve de réussite aux tests physiques obligatoires de cette catégorie.*

La C.F.A autorise la Ligue de Paris à inscrire Gabriel HENRY aux examens fédéraux, sans pour autant entrer dans le nombre maximum (TROIS) pour la Ligue de Paris.

- **La parole aux C.D.A.**

77: R.A.S

78:

Brice PARINET LE TELLIER nous informe que durant cette période de confinement, les arbitres de la Filière Arbitre Régional (F.A.R), dans le cadre de leur Formation Continue ont discuté, par visio-conférence avec :

- Clément TURPIN, n°1 des Arbitres Français le 7 mai
- Stéphanie FRAPPART et Mickaël BERCHEBRU le 12 mai

91: R.A.S

92 :

Malgré cette période d'inactivité physique, la CDA a organisé un rendez-vous, par visio-conférence, pour les arbitres féminines. Jennifer BARROCAS, arbitre assistante Fédérale et Hugues DEFREL, responsable des Féminines au niveau régional, ont participé à ce rendez-vous fort instructif.

D'autre part, les arbitres de la F.A.R ont eu des séances de Formation Continue, avec notamment les participations exceptionnelles de Jérémy PIGNARD, arbitre Fédéral 1, Brice PARINET LE TELLIER et Didier VALSAQUE, membre de la Section Formation de la C.F.A.

Il est également à noter que ces arbitres ont lancé un QUIZZ Interactif sur les Lois du jeu qui a été mis en ligne sur les réseaux sociaux.

93 : R.A.S

94 : R.A.S

95 : R.A.S

- **Compétitions du Samedi.**

Yves LE BIVIC informe les membres présents de la refonte des compétitions du samedi dévolues aux arbitres de District.

Compte tenu du fait que les deux compétitions du Samedi fusionnent à compter du 1^{er} Juillet 2020, les arbitres de District 1 seront uniquement désignés sur la division R3 de Ligue en cas de besoins.

Les rencontres des autres divisions seront dirigées par des arbitres de Ligue.

Pour les compétitions féminines du samedi, la priorité sera donnée aux arbitres féminines. Les autres rencontres seront confiées aux arbitres de Ligue.

Pour la Compétition du samedi matin, il sera fait appel aux arbitres Ligue Foot diversifié et District Foot diversifié.

Il en ressort que les arbitres District Foot Diversifié ne seront plus désignés, où rarement, le samedi et uniquement le matin, cette catégorie étant appelée à être désignée sur les compétitions du dimanche matin, quasi exclusivement.

- **Dossiers médicaux pour les arbitres de Ligue et District.**

Les dates officielles de reprise des compétitions étant toujours inconnues, la Commission Centrale Médicale a accordé de nouveaux délais concernant les arbitres de Ligue et de District. Ces nouvelles dates ont été transmises, par voie électronique, aux Présidents de C.D.A.

Aucune autre question étant abordée, et l'ordre du jour étant épuisé, **la réunion a pris fin à 20h30.**

Le Président de la C.R.A

D GALLETTI

Le Secrétaire de séance

Y. LE BIVIC